

5FEEDBACK

**Société par actions simplifiée
au capital de 11 730 euros
Siège social : 112, avenue de Paris, 94300 VINCENNES
830 137 683 RCS CRETEIL**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

Extrait

COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide qu'à compter du 29 juin 2026 la dénomination sociale sera « COSS » au lieu de « 5FEEDBACK ».

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : COSS ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



**Certifié conforme
La Présidente**